

Convention relative aux droits de l'enfant

Distr. GENERALE

CRC/C/SR.371*
27 janvier 1997

Original : FRANCAIS

COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

Quatorzième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 371ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 24 janvier 1997, à 10 h 30.

<u>Présidente</u> : Mme BELEMBAOGO

SOMMAIRE

Examen des rapports présentés par les Etats parties (<u>suite</u>)

Adoption du rapport du Comité sur sa quatorzième session

Clôture de la session

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, <u>une semaine au plus tard à compter de la date du présent document</u>, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.

GE.97-15313 (F)

 $[\]star$ Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour les 366ème à 370ème séances.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

La séance est ouverte à 11 h 50 .

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES (point 4 de l'ordre du jour) (<u>suite</u>)

1. La <u>PRESIDENTE</u> invite le Comité à adopter les conclusions relatives aux rapports initiaux qu'il a examinés à sa quatorzième session.

Rapport initial de la Bulgarie (CRC/C/8/Add.29)

- 2. <u>Mme SANTOS PAIS</u> (Rapporteur) présente le projet de conclusions du Comité sur le rapport initial de la Bulgarie (CRC/C/15/Add.66).
- 3. <u>Les conclusions sur le rapport initial de la Bulgarie sont adoptées</u>

Rapport initial de l'Ethiopie (CRC/C/8/Add.27)

- 4. <u>Mme SANTOS PAIS</u> (Rapporteur) présente le projet de conclusions du Comité sur le rapport initial de l'Ethiopie (CRC/C/15/Add.67).
- 5. <u>Les conclusions sur le rapport initial de l'Ethiopie sont adoptées</u>

Rapport initial du Panama (CRC/C/8/Add.28)

- 6. <u>Mme SANTOS PAIS</u> (Rapporteur) présente le projet de conclusions du Comité sur le rapport initial du Panama (CRC/C/15/Add.68).
- 7. <u>Les conclusions sur le rapport initial du Panama sont adoptées</u>.

Rapport initial du Myanmar (CRC/C/8/Add.9)

- 8. <u>Mme SANTOS PAIS</u> (Rapporteur) présente le projet de conclusions du Comité sur le rapport initial du Myanmar (CRC/C/15/Add.69).
- 9. <u>Les conclusions sur le rapport initial du Myanmar sont adoptées</u>.

Rapport initial de la République arabe syrienne (CRC/C/28/Add.2)

- 10. <u>Mme SANTOS PAIS</u> (Rapporteur) présente le projet de conclusions du Comité sur le rapport initial de la République arabe syrienne (CRC/C/15/Add.70).
- 11. <u>Les conclusions sur le rapport initial de la République arabe syrienne sont adoptées</u>.

Rapport initial de la Nouvelle-Zélande (CRC/C/28/Add.3)

- 12. <u>Mme SANTOS PAIS</u> (Rapporteur) présente le projet de conclusions du Comité sur le rapport initial de la Nouvelle-Zélande (CRC/C/15/Add.71).
- 13. <u>Les conclusions sur le rapport initial de la Nouvelle-Zélande sont</u> adoptées.

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR SA QUATORZIEME SESSION (CRC/C/62)

- 14. La <u>PRESIDENTE</u> invite le Rapporteur, Mme Santos Pais, à présenter le projet de rapport du Comité sur sa quatorzième session (CRC/C/62) en vue de son adoption.
- 15. <u>Mme SANTOS PAIS</u> (Rapporteur), présentant le projet de rapport du Comité sur sa quatorzième session (CRC/C/62), passe brièvement en revue ses principaux chapitres : questions d'organisation et questions connexes, rapports présentés par les Etats Parties en application de l'article 44 de la Convention et aperçu général des autres activités du Comité. Dans le cadre de ce dernier chapitre, l'accent est mis sur les réunions communes du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, sur la coopération avec l'OIT et l'UNICEF, sur la réunion avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le territoire de l'ex-Yougoslavie, et sur les résultats de la troisième session du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant sur l'implication des enfants dans les conflits armés.
- 16. La <u>PRESIDENTE</u> dit qu'en l'absence d'objection elle considérera que le Comité approuve le projet de rapport sur sa quatorzième session.
- 17. <u>Il en est ainsi décidé</u>.
- 18. <u>Mme SANTOS PAIS</u>, dont le mandat arrive à expiration à la fin de la présente session, tient, en tant que rapporteur du Comité, à remercier ses collègues, les institutions spécialisées, les ONG et le secrétariat pour leur collaboration.
- 19. La <u>PRESIDENTE</u>, après un échange de remerciements, prononce la clôture de la quatorzième session du Comité des droits de l'enfant.

La séance est levée à 13 heures .
